



# Acte de procédure suite à un désistement d'instance

Par **Visiteur125639**, le **18/03/2018** à **17:28**

Bjr,

J'ai chargé mon avocat d'établir par écrit un désistement d'instance pour aviser la Cour que je renonce à poursuivre la procédure

Sachant que le sort de celui ci est lié à la décision du défendeur de faire acte de procédure ou pas je me pose la question de savoir si la réponse de la partie adverse doit être notifié par écrit ou implicitement. Pourriez vous me renseigner ? merci